



---

## **Conseil du développement industriel**

### **Quarante et unième session**

Vienne, 24-27 juin 2013

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI dans le domaine  
de l'environnement et de l'énergie**

## **Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie**

### **Rapport du Directeur général**

Conformément à la décision IDB.40/Dec.7, le présent document décrit les progrès réalisés dans l'application de la décision, en rendant compte des activités menées par l'ONUDI dans le domaine de l'énergie. Il actualise les informations contenues dans le rapport que le Directeur général a présenté au Conseil du développement industriel à sa quarantième session (IDB.40/16) et complète le chapitre 4 du *Rapport annuel de l'ONUDI 2012* (IDB.41/2).

## **I. Introduction**

1. L'ONUDI continue de diversifier son portefeuille énergétique. Il est universellement admis que l'énergie est le principal catalyseur du développement industriel, notamment dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). L'ONUDI cherche à soutenir un développement durable alimenté par des sources d'énergie durables.

2. Le Programme d'action mondial<sup>1</sup> recense 11 domaines d'action pour atteindre d'ici à 2030 les trois objectifs de l'Initiative sur l'énergie durable pour tous (SE4ALL) (accès universel à des services énergétiques modernes, doublement de l'efficacité énergétique et doublement de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial). À ce stade, l'ONUDI tente d'obtenir l'appui des parties prenantes des secteurs privé et public en faveur d'un engagement politique et financier mondial. L'initiative fait agir ensemble la capacité de rassemblement

---

<sup>1</sup> Le Programme d'action mondial a été lancé par le Groupe de haut niveau sur l'énergie durable pour tous du Secrétaire général en avril 2012.



mondial des Nations Unies, l'aptitude à susciter des engagements vigoureux et à mobiliser des investissements à grande échelle, et un réseau de connaissances en expansion rapide.

3. En outre, l'ONUDI note que l'ampleur des investissements requis exige que l'Organisation joue le rôle stratégique d'un facilitateur et se concentre sur les projets de démonstration de technologies ayant un fort impact. D'après le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI<sup>e</sup> siècle (REN21), les investissements du secteur privé dans les sources renouvelables pourraient dépasser les 500 milliards de dollars par an d'ici à 2020.

4. L'ONUDI reconnaît que les partenariats et les connaissances locales sont essentiels. Si l'appui politique au niveau national est indispensable, les ressources ne peuvent pas être mobilisées sans la participation du secteur privé. C'est pourquoi l'ONUDI cherche à encourager un environnement et une égalité de traitement qui inciteront les acteurs privés à envisager d'investir dans les sources renouvelables en tant qu'option financièrement viable de gains économiques et pas seulement pour réduire les gaz à effet de serre (GES).

5. L'ONUDI est une institution spécialisée des Nations Unies dont le mandat est de promouvoir le développement industriel durable. L'une des conditions d'un tel développement est la garantie d'un approvisionnement assuré en une énergie propre et abordable. À cette fin, l'ONUDI continue de mener des activités relatives à l'énergie couvrant un éventail de questions et de domaines, dont l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie, les énergies renouvelables, les technologies à faible émission de carbone et les réunions mondiales.

## **II. Utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie**

6. L'ONUDI a été un chef de file en matière d'appui à la standardisation des normes de gestion de l'énergie. Son portefeuille de projets concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie en cours fin 2012 se chiffrait à quelque 90 millions de dollars, avec une large couverture géographique.

7. L'Organisation reste à l'avant-garde de la promotion et du soutien des meilleures pratiques et technologies disponibles pour l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie. Comme indiqué dans le rapport présenté à la quarantième session du Conseil (IDB.40/16), après le lancement réussi de la norme de gestion de l'énergie ISO 50001, l'ONUDI a axé ses projets et programmes d'assistance technique sur la fourniture d'une aide pour la mise en place de systèmes de gestion de l'énergie dans l'industrie conformes à la norme ISO 50001 et sur le renforcement des capacités correspondantes pour les utilisateurs industriels et les prestataires de services nationaux.

8. En mars 2013, quelque 3 500 décideurs, 2 200 entreprises et 500 consultants nationaux avaient bénéficié des programmes de formation spéciaux de l'ONUDI, et une centaine de sociétés étaient en train de mettre en place des systèmes de gestion de l'énergie et d'exécuter des projets d'optimisation de l'efficacité énergétique. Bien que les normes de gestion de l'énergie et l'optimisation des systèmes énergétiques soient restées des domaines prioritaires de l'assistance technique de l'ONUDI, des efforts tangibles sont en cours pour élargir les portefeuilles de

programmes afin de répondre aux besoins émergents et prévus. Ces initiatives sont lancées pour accroître l'effet multiplicateur des compétences multiples de l'ONUDI en matière d'industrie, de commerce et de technologie.

### **III. Énergies renouvelables**

9. L'objectif général des activités de l'Organisation dans le domaine des énergies renouvelables est de permettre aux pays en développement et aux économies en transition de s'engager dans la voie de la croissance verte en améliorant la disponibilité et l'utilisation des énergies renouvelables, en particulier à des fins productives, c'est-à-dire pour créer des biens et des services directement ou indirectement pour la production de revenus ou de richesse, y compris les impacts positifs sur l'emploi, l'enseignement, la santé et l'égalité entre les sexes.

10. L'objectif du projet de stratégie sur les énergies renouvelables est de bâtir des industries durables sur les énergies renouvelables selon une approche comportant trois volets: a) rationaliser l'utilisation des énergies renouvelables dans les applications industrielles, en particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME), pour en augmenter la compétitivité et réduire la dépendance par rapport aux combustibles fossiles; b) créer des possibilités d'activités économiques en développant l'accès à l'énergie par la mise en place de miniréseaux d'énergies renouvelables; et c) soutenir des modèles d'entreprise novateurs, en particulier dans les zones rurales, en développant le recours aux sources d'énergie renouvelables disponibles sur place.

11. L'approche de l'ONUDI consiste à répondre avant tout aux priorités et aux besoins des États Membres tout en favorisant la participation de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé. Son portefeuille de projets sur les énergies renouvelables en cours fin 2012 couvrait plus de 30 pays et se chiffrait à plus de 60 millions de dollars. Il est largement financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), tandis qu'environ 15 % du budget total proviennent des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des gouvernements bénéficiaires. En 2013, l'ONUDI continuera de coopérer avec les donateurs et les partenaires pour fixer les priorités des futurs projets. Elle collaborera avec le FEM pour établir les priorités du FEM-6 et avec l'Union européenne en contribuant à ses objectifs et programmes de développement dans le cadre de son nouveau programme-cadre pluriannuel pour 2014-2020.

### **IV. Centres régionaux pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en Afrique**

12. L'ONUDI était le principal partenaire technique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la création du Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO. Le centre a été créé en 2010 avec un important soutien financier des gouvernements autrichien et espagnol. Compte tenu du succès de ce modèle, l'ONUDI a été invitée par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) à contribuer à la création de centres régionaux pour les énergies renouvelables similaires. Des progrès considérables ont

été enregistrés au cours des mois précédents. Les documents de projet concernant les deux centres ont été préparés, et des ateliers ont été organisés à l'intention des parties prenantes clés de tous les pays de la SADC et de la CAE. L'ONUDI a l'intention de créer un solide réseau de coopération Sud-Sud entre les centres régionaux pour les énergies renouvelables en Afrique.

13. Le Gouvernement autrichien s'est engagé à fournir 2,5 millions d'euros pour la création et la première phase opérationnelle des deux centres par l'intermédiaire de l'ONUDI. Des fonds supplémentaires seront recherchés auprès d'autres partenaires, dont le FEM et l'UE. L'ONUDI a l'intention de créer un solide réseau de coopération Sud-Sud entre les centres régionaux pour les énergies renouvelables de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la SADC et de la CAE à partir de 2014. Un réseau dynamique peut jouer un rôle institutionnel important dans la réalisation des objectifs de l'Initiative sur l'énergie durable pour tous (SE4ALL).

## **V. Fonds pour l'environnement mondial – Programme mondial de l'ONUDI sur les technologies propres**

14. Sur la base du succès et des enseignements tirés du projet "d'écologisation de la COP17" (composante sur le concours d'innovations en technologies propres) en 2011 en Afrique du Sud, l'ONUDI et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont élaboré un programme phare mondial pour promouvoir les innovations en technologies propres dans les PME et soutenir les entrepreneurs actifs dans ce secteur dans le monde, renforçant ainsi l'association avec le secteur privé et la dynamique en faveur du développement durable.

15. L'ONUDI et des partenaires clés comme le FEM, le Ministère indien des micro-, petites et moyennes entreprises et la Fédération indienne des chambres de commerce ont lancé le projet Cleantech en Inde en mai 2013. Plusieurs dirigeants industriels, dirigeants d'associations commerciales et hauts représentants de la société civile ont participé au lancement.

16. Pendant l'exercice biennal 2013-2014, outre l'Inde, l'ONUDI coopérera étroitement avec l'équipe du FEM et des partenaires nationaux pour lancer des projets similaires relatifs aux technologies propres dans plusieurs pays, dont l'Afrique du Sud, l'Arménie, le Brésil, la Fédération de Russie, la Malaisie, le Nigéria, le Pakistan, la Turquie et le Viet Nam.

## **VI. Forum de l'énergie de Vienne 2013: "Un an après Rio+20: l'avenir énergétique que nous voulons"**

17. Le Forum de l'énergie de Vienne est une initiative lancée en 2009 par l'ONUDI, le Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales et l'Institut international d'analyse appliquée des systèmes (IIAAS). L'édition 2013 de ce forum biennal vise à renouveler le succès de celle de 2011, à laquelle ont participé plus de 1 200 experts de premier plan du secteur énergétique, décideurs et représentants de haut niveau de gouvernements, d'organisations internationales, de la société civile et du secteur privé. Le principal soutien du Forum de l'énergie de

Vienne est le Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales, d'autres contributions étant versées par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et par le Gouvernement polonais.

18. Le Forum 2013 contribuera aux débats sur la manière d'intégrer l'énergie dans le cadre mondial de développement après 2015 et tirera parti de la teneur et des réflexions de processus clefs et de partenariats majeurs, comme l'Initiative sur l'énergie durable pour tous (SE4ALL). Il vise à tracer la feuille de route pour convertir les engagements en kilowattheures et à confirmer son rôle de plate-forme mondialement reconnue de rationalisation des activités de développement durable.

## **VII. Mesure à prendre par le Conseil**

19. Le Conseil voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.

---